



SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL : FORMATION INITIALE

OBJECTIFS

Etre capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail.

PUBLIC / PRE-REQUIS / EFFECTIF

Toute personne de l'entreprise. Groupe de 4 à 10 personnes.

DUREE

2 jours (12 heures en face à face pédagogique, hors temps de pause).

MOYENS PEDAGOGIQUES TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

Formation conforme au programme et aux documents élaborés par l'INRS, dispensée par un formateur certifié par l'INRS.

Etudes de cas et mises en situation pour chaque thème abordé (utilisation de mannequins et de défibrillateurs).

Support pédagogique remis à chaque participant.

METHODE ET OUTILS D'EVALUATION / SANCTION DE LA FORMATION

Les modalités d'évaluation se font selon le référentiel INRS.

Délivrance du Certificat de SST par le réseau prévention au candidat ou d'une attestation de suivi de formation dans le cas d'une évaluation défavorable.

La validité du certificat est d'une durée de 2 ans, sa prolongation est conditionnée par un MAC tous les 24 mois.

PROGRAMME

DOMAINE DE COMPETENCES 1 : ETRE CAPABLE D'INTERVENIR FACE A UNE SITUATION D'ACCIDENT DU TRAVAIL

C1 – Identifier le rôle du SST dans l'entreprise

C2 – Protéger

C3 – Examiner

C4 – Faire alerter ou alerter

C5 – Secourir

DOMAINE DE COMPETENCES 2 : ETRE CAPABLE DE METTRE EN APPLICATION SES COMPETENCES DE SST AU SERVICE DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS SON ENTREPRISE

C6 – Rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

C7 – Mettre en œuvre ses compétences en matière de protection au profit d'actions de prévention

C8 – Informer les personnes désignées dans le plan de prévention de(s) la situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

FORMA²L est habilité SST par
l'Assurance Maladie Risques Professionnels
et l'INRS sous le n° 1047034/2017/SST-01/O/12